

Point supplémentaire – Nomination de délégués pour le COPIL du futur syndicat mixte de gestion des bassins

Les délégués pour le COPIL du futur syndicat mixte de gestion des bassins sont :

Titulaires

M. Philippe GOURLAY
M. Michel LÉON
M. Laurent LAROCHE
M. Bertrand BAILLARGEAT
M. Marcel BOURGOIN

Suppléants

M. Gérard MAYAUD
M. Jean IMBERT
Mme Christine DEJOIE

Voté à l'unanimité.

5 – Dénonciation du marché pour les travaux d'éclairage public

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence en date du 16 décembre 2016 sur le site de la Nouvelle République du Centre Ouest et sur support papier le 20 décembre 2016 ; que la concurrence a joué correctement ; l'attribution du marché pour les travaux d'éclairage public à l'entreprise SPIE CityNetworks, domiciliée 16 Allée du Commerce à 36255 SAINT-MAUR, le 27 mars 2017.

Il est proposé de ne pas reconduire le marché pour les travaux d'éclairage public avec l'entreprise SPIE CityNetwork pour sa deuxième période, sachant qu'il arrive à échéance le 26 mars 2018.

Voté à l'unanimité.

6 – Délibération de « principe » sur le transfert partiel de la compétence éclairage public au SDEI

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre envisage de prendre la compétence éclairage public.

Dans ce cadre, les EPCI à fiscalité propre qui le souhaitent peuvent donc transférer, en partie ou en globalité, au SDEI les points suivants :

- la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux,
- la maintenance de leurs installations,
- et la gestion patrimoniale et cartographique associée.

Maîtrise d'œuvre le SDEI.

Vote avis **favorable** au transfert d'une partie de la compétence éclairage public au SDEI, à savoir les travaux de maintenance uniquement. **Délibération caduque par rapport aux statuts du SDEI.**

7 – Délégation du CEE TEPCV au Parc Naturel Régional de la Brenne

Au vue de la complexité technique et administrative relative au montage des dossiers CEE (Certificats d'Economie d'Energie) et CEE TEPCV, Monsieur le Président propose que le Parc Naturel Régional de la Brenne se charge de l'ensemble des opérations administratives de montage des dossiers CEE.

Voté à l'unanimité.

8 – Avenant à la convention d'adhésion au Service d'Information Géographique (SIG)

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes adhère au service SIG (Système d'Informations Géographiques) du SDEI depuis le 4 mars 2015.

Depuis la création du service géomatique en 2006, le service a évolué et su s'adapter aux différentes sollicitations des 193 collectivités adhérentes. Ainsi à ce jour, les thématiques offertes aux collectivités sont nombreuses (zonage urbanisme, réseaux électriques, éclairage public, gaz, télécom, fibre, chaleur, AEP, EU, eaux pluviales, diagnostics bâtiments, cimetières, sentiers de randonnées, voiries communales, diagnostics des voiries, permissions de voiries, gestion des déchets, transports...).

Les cotisations d'adhésion au service SIG définies en 2008 ne sont donc plus adaptées aux prestations proposées et convient donc modifier la convention par un avenant.

La population du territoire est de 7 140 habitants, ainsi le montant annuel de la cotisation SIG s'élève à 1 000 €.

Voté à l'unanimité.

9 – Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault – exposition de Joël FREMIOT : approbation du plan de financement

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire le projet d'exposition de Joël FRÉMIOT au prieuré de Saint-Benoît-du-Sault.

En effet, aujourd'hui, le bâtiment inoccupé est soumis aux intempéries. Il convient donc de résoudre cette contrainte technique, à savoir l'obstruction des ouvertures. Il est possible de « profiter » de cette contrainte pour communiquer à bon escient sur le projet de réhabilitation du prieuré.